



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

15 rue de Vaugirard 75291 PARIS CEDEX 06

**FOURNITURE, INSTALLATION ET
MAINTENANCE DE CAMÉRAS BROADCAST
POUR L'HÉMICYCLE DU SÉNAT**

D.C.E.

ACTE D'ENGAGEMENT

Juin 2026

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la maintenance de caméras vidéo pour l'hémicycle du sénat du Sénat. Ces caméras exploitées dans l'Hémicycle, équipements de qualité « *broadcast* » pilotés depuis la régie n° 1 du centre de production télévisuelle, permettent d'assurer les captations vidéo des débats en séance publique.

ARTICLE 2 - PARTIES CONTRACTANTES

2.1 - Acheteur public :

Sénat
Direction de la Communication
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Pouvoir adjudicateur :

État-Sénat, représenté par le Conseil de
Questure

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique :

Le Trésorier du Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Ordonnateur :

Monsieur le Questeur délégué ou Madame
la Questeure déléguée

Comptable assignataire des paiements :

Le Trésorier du Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

2.2 - Titulaire du marché

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom, prénoms et qualités) :

☐ Agissant pour mon propre compte

☐ Agissant au nom et pour le compte de la société :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés¹ :
.....
- références d'inscription à un ordre professionnel :

☐ **Agissant pour le compte de la personne publique candidate :**

Ou s'il s'agit d'un groupement,

☐ **Agissant en tant que mandataire habilité du groupement solidaire par l'ensemble de ses membres ayant signé la lettre de candidature, en date du**

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint avec mandataire solidaire

Composé de :

- membre n° 1 :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)
.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés² :
.....
- références d'inscription à un ordre professionnel :

- membre n° 2 :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)
.....

¹ Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers ».

² Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers ».

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés¹ :
.....
- références d'inscription à un ordre professionnel :

- membre n° 3 :

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète)
.....

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés¹ :
.....
- références d'inscription à un ordre professionnel :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée me lie pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHÉ - PRESTATION SIMILAIRES

Le marché s'exécute à compter de sa notification, qui devrait intervenir, à titre prévisionnel, en octobre 2026.

Il est conclu pour une durée d'un an et peut être reconduit tacitement trois fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale de quatre ans. En application de l'article R. 2112-4 du code de la commande publique, le titulaire ne peut pas s'opposer à la reconduction. Le Sénat peut décider de ne pas reconduire le marché à condition d'en informer le titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois avant sa date de fin.

En ce qui concerne la prestation de maintenance, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, le Sénat se réserve la possibilité de conclure avec le titulaire un marché de prestations similaires à celles du présent marché dans un délai de trois ans à compter de la date de notification du présent marché. La durée de ce nouveau marché ne pourra excéder quatre années supplémentaires.

¹ Remplacer, s'il y a lieu, « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers ».

ARTICLE 4 – PRIX – MAXIMUM CONTRACTUEL

Le prix s'exécute à prix mixtes, avec une partie à prix global et forfaitaire et une partie à prix unitaires.

Il est libellé en euros.

Conformément à l'article R. 2162-4 du code de la commande publique, la partie du marché à prix unitaires s'exécutant par l'émission de bons de commande est plafonnée, sur toute sa durée d'exécution, à 138 000 € TTC.

4.1 Prix global et forfaitaire

4.1.1 Prestations de fourniture et d'installation (intégration et paramétrage) de caméras broadcast pour l'hémicycle du Sénat (article 7 du CCP), de documentation (article 8.2.5) et de formation (article 8.2.6)

Les prestations de fourniture et d'installation des caméras vidéo de l'hémicycle du Sénat, de documentation et de formation s'exécutent selon le prix global et forfaitaire ci-dessous :

Montant en € HT

Taux de TVA :

Montant en € TTC :

Le montant doit être égal au montant total indiqué dans le tableau ci-dessous.

Décomposition du prix global et forfaitaire

Nature des prestations	Prix € HT	Prix € TTC
7.1.1. Fourniture de six blocs caméra HD/4K format « BOX »		
7.1.2. Fourniture de six optiques caméra 4K à monture 2/3 de pouces		
7.1.3. Fourniture de six panneaux de contrôle de caméras		
7.1.4. Fourniture de convertisseurs SDI – Fibre optique (FO)		
7.1.5. Fourniture de convertisseurs RJ45 – Fibre optique (FO)		
7.1.6. Fourniture d'un commutateur informatique		
7.1.7. Intégration et paramétrage des équipements		
8.2.5. Documentations – Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E)		
8.2.6. Formation (4 x 4h)		
TOTAL		

4.1.2 Prestations annuelles de maintenance (article 8.3 du CCP)

Les prestations de support et de maintenance s'exécutent selon le prix global et forfaitaire **annuel** ci-dessous :

Montant en € HT :

Taux de TVA :

Montant en € TTC :

Le montant doit être égal au montant total indiqué dans le tableau ci-dessous.

Prix global et forfaitaire annuel

Nature des prestations	Prix € HT	Prix € TTC
Maintenance et support annuels		
TOTAL		

Le prix de la maintenance annuelle sera proratisé la première année, à compter de la date de réception des prestations citées à l'article 4.1.1 du présent acte d'engagement.

4.1.3 Révision du prix

Les prix des prestations de maintenance et support d'une part, et des prestations sur bons de commande d'autre part sont révisés dans les conditions prévues à l'article 12 du CCP.

4.2 Prestations sur bon de commande (article 8.2.7 du CCP)

Durant toute l'exécution du marché, le Sénat peut commander, par l'émission de bons de commande, des équipements, composants et pièces supplémentaires.

Bordereau des prix unitaires

Désignation	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC
Fourniture d'un bloc caméra HD/4K format « BOX »		
Fourniture d'une optique caméra 4K à monture 2/3 de pouces		
Fourniture d'un panneau de contrôle de caméras		
Fourniture d'un convertisseur SDI – Fibre optique (FO)		
Fourniture d'un convertisseur RJ45 – Fibre optique (FO)		
Fourniture d'un commutateur informatique		
Fourniture d'une licence de passage HD à 4K UHD sur un bloc caméra		
Fourniture d'une licence de fonctionnement en norme ST2110 pour un bloc caméra		

Désignation	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC
Fourniture d'une licence HDR pour un bloc caméra		
Formation (demi-journée)		
Formation (journée)		
Prestation d'intégration complémentaire (demi-journée)		
Prestation d'intégration complémentaire (journée)		

ARTICLE 5 - AVANCE

Le titulaire indique s'il souhaite ou non bénéficier de l'avance prévue au CCP.

☐ Je renonce à percevoir cette avance.

☐ J'accepte de percevoir cette avance.

ARTICLE 6 - PAIEMENT

Le Sénat se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer (**joindre un RIB précisant les codes IBAN et BIC**)

Établissement :

Adresse :

Numéro du compte :

Code BIC :

Code IBAN :

Le cas échéant, en cas de groupement conjoint (donnant lieu à un paiement séparé des membres du groupement) :

Ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer (**joindre un RIB précisant les codes IBAN et BIC**)

Établissement :

Adresse :

Numéro du compte :

Code BIC :

Code IBAN :

Préciser la répartition des paiements entre les membres du groupement conjoint :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Partie à compléter obligatoirement par le candidat pour la présentation de son offre :

Fait en un seul original

À

Le

Signature et cachet du contractant :

Partie réservée au Sénat :

Acte d'engagement, complété le cas échéant par :

.....

.....

Présenté par la directrice de la Communication, Mme Dorothée ROY

Date de signature :

Date d'attribution par le Conseil de Questure :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Pour le Conseil de Questure,

Date de signature :

M. le Questeur délégué,

ou Mme la Questeuse déléguée